

## Section d'Insertion Professionnelle

C.Q.P / T.F.P

2025-2026

### REGLEMENT FINANCIER

#### Frais

##### Frais de gestion de dossier

- **30 €** encaissés lors du dépôt du dossier de candidature
- **Non remboursables**

##### Frais de participation

- **Hébergement**  
(Voir détails au dos du document)

##### Dépôt de garantie

- **220€** encaissés lors de la première inscription et restitué au départ de l'apprenant
- Destinés à couvrir les éventuels frais résultants de dégradation et/ou impayés.
- L'outillage est mis à disposition.

L'ensemble des frais est facturable dès le début de l'année scolaire et fait l'objet d'une seule facture. Le règlement s'effectue **par virement lors de l'admission définitive**.

#### Facilités de paiement de l'hébergement (internat)

Possibilité de payer en **3 ou 8 versements par prélèvements automatiques**, la **première échéance doit être versée par virement lors de l'admission**. Cette facilité accordée aux familles peut être remise en cause en cas d'incident de paiement. L'échéancier est indiqué sur la facture annuelle.

**Paiement MENSUEL** ➤ en 8 versements dont 7 prélèvements automatiques d'Octobre à Avril

**Paiement TRIMESTRIEL** ➤ en 3 versements dont 2 prélèvements automatiques en Novembre et Février

#### Remises

Des réductions ou escomptes sont accordés sur les frais d'hébergement, uniquement dans les cas suivants :

- **Règlement comptant** (paiement en une seule fois) ☞ **- 3%** (déductibles lors de l'admission)

### RESTAURATION

Un **restaurant scolaire** et une **cafétéria** sont **accessibles à toutes et tous** pour le petit déjeuner, les pauses, le déjeuner et le dîner. L'accès s'effectue grâce au badge préalablement rechargé par carte bancaire sur le site internet du GARAC. Les consommations se décomptent à chaque passage\*.

A titre indicatif, le coût moyen d'un repas est de **8.00€/repas/jour** pour un demi-pensionnaire et **17€/jour en pension complète** pour les internes (petit déjeuner, déjeuner, dîner).

**\*TOUT SOLDE NEGATIF NE PERMET PAS D'ACCEDER A LA RESTAURATION**

# Frais de participation 2025-2026

## Formation et Hébergement

### FORMATIONS

Dans le cadre de la Formation Continue, les frais de formation sont pris en charge par l'employeur ou son O.P.C.O.

<b>C.Q.P. Certificat de Qualification Professionnelle</b> Alternance sous contrat de professionnalisation	<b>Niveau d'accès</b>	<b>Durée</b>
<b>Technicien Expert Maintenance Batterie Véhicules Electriques</b>	Bac Pro MVA	8 à 12 mois
<b>Mécanicien Réparateur de Véhicules Anciens et Historiques</b>	CAP/Bac Pro MVA	14 mois
<b>Tôlier de Véhicules Anciens et Historiques</b>	CAP/Bac Pro carrosserie	14 mois
<b>Peintre en carrosserie</b>	CAP/Bac Pro carrosserie	12 mois
<b>Débosselage sans Peinture</b>	2 <sup>nde</sup>	8 à 12 mois
<b>Conseiller produits</b>	Bac Pro Général ou Niveau 4 Permis B	6 à 9 mois
<b>Vendeur Automobile</b>	Bac Pro MVA ou vente	8 à 12 mois

<b>T.F.P. Titre à Finalité Professionnelle</b> Alternance sous contrat d'apprentissage	<b>Niveau d'accès</b>	<b>Durée</b>
<b>Technicien Expert Après-Vente Véhicules Utilitaires/Industriels</b>	Bac Pro MVA	14 mois
<b>Technicien Expert Après-Vente Automobile</b>	Bac Pro MVA	14 mois
<b>Conseiller de Vente en Pièces de Rechange/Accessoires</b>	2 <sup>nde</sup>	10 mois
<b>Réceptionnaire Après-Vente Véhicules Particuliers</b> <i>Formation préparée sur le site de Guyancourt (78)</i>	Bac +2	10 mois
<b>Réceptionnaire Après-Vente Véhicules Utilitaires/Industriels</b> <i>Formation préparée sur le site de Guyancourt (78)</i>	Bac +2	10 mois

### HÉBERGEMENT Site d'Argenteuil

Conditions d'accès		Type de chambre	Tarif annuel	Par mois (8 fois)	Par trimestre (3 fois)
Internat « Etudiant »	<b>Filles ou Garçons</b> de CQP/TFP	Chambres individuelles ou à 2 lits avec sanitaires individuels. <b>Un étage réservé aux filles quelque soit la formation suivie</b>	<b>1 800 €</b>	225 €	600 €
Réservé aux <b>Post-bacs majeurs</b>		Studio simple ou double équipé d'une kitchenette	Bail de location Possibilité de bénéficier de l'A.P.L (cf. CAF)		

N°069/12/2024